

Appel à projets 2021/2024

## RESTAURATION DES ZONES HUMIDES

**Projet d'optimisation foncière, de préservation et de gestion  
des zones humides du bassin des Serènes (12)**

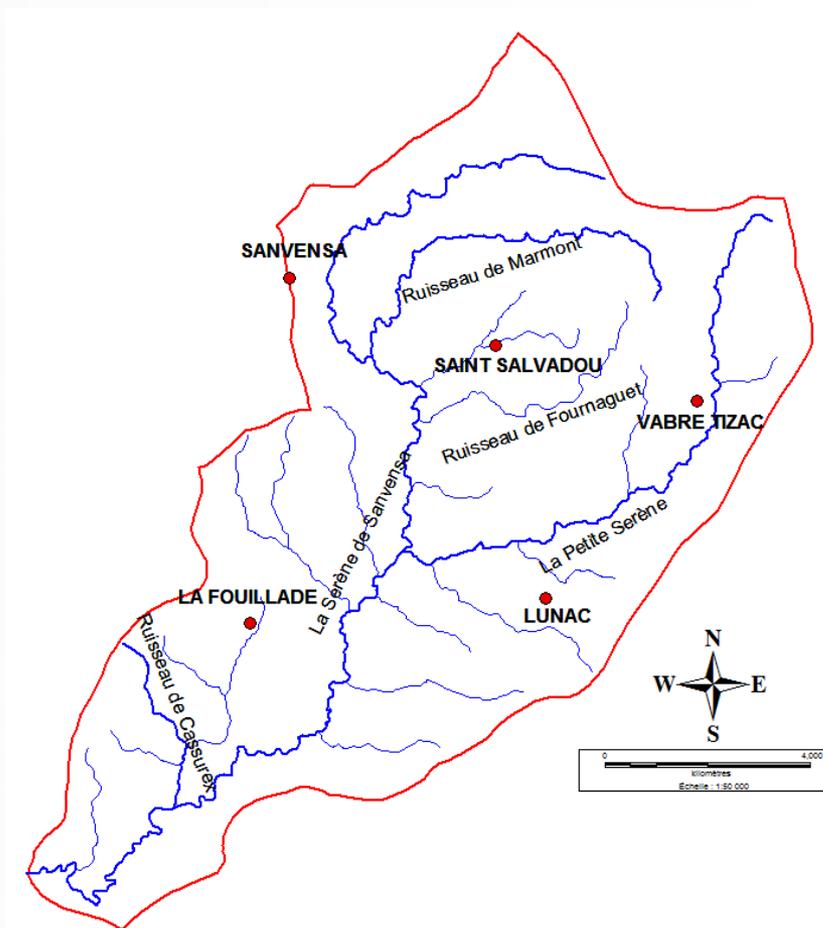
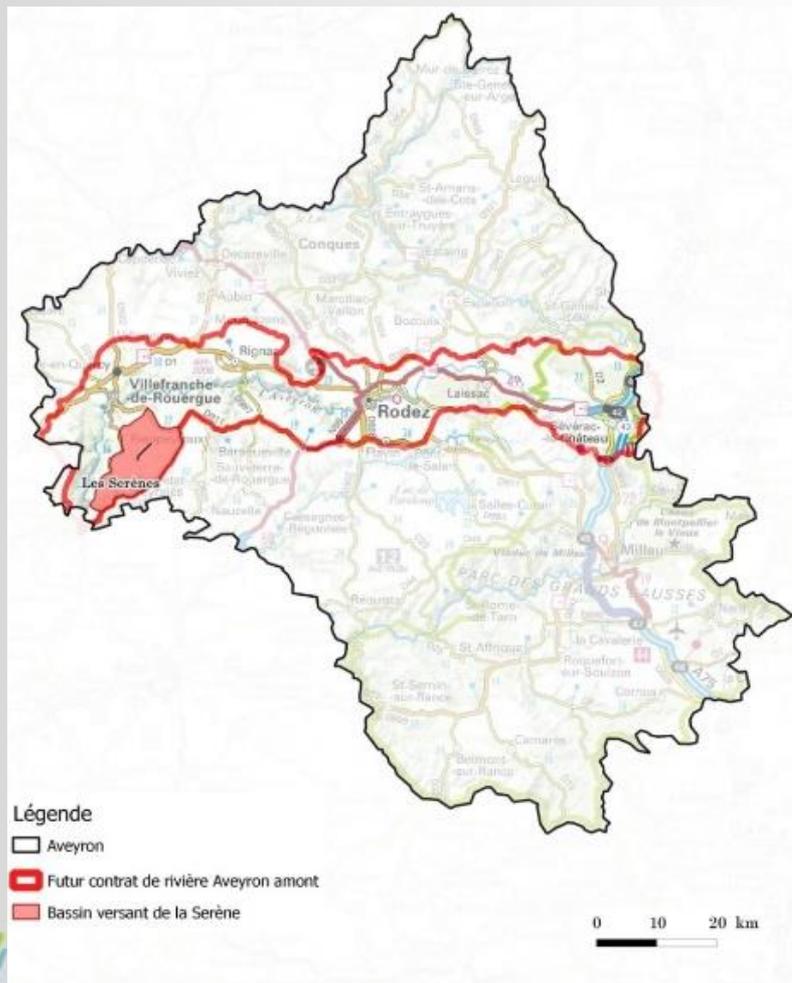


Zone humide en tête de bassin versant du ruisseau de Marmont  
(bassin des Serènes)



# Veille foncière sur les zones humides du bassin des Serènes

## Contexte:



# Veille foncière sur les zones humides du bassin des Serènes

## Contexte:

Inventaire des zones humides réalisé en 2016 et 2017:

**157 ha de zones humides recensées sur 432 entités= petites ZH de tête de bassin versant**

Leur importance:

-  **Régulation hydrologique**, dans un contexte local tendu (annuellement dans les 1<sup>er</sup> BV en alerte à l'échelle départementale)
-  **Auto-épuration** des eaux (état des masses d'eau moyen à médiocre)
-  **Réservoir de biodiversité**, avec la présence d'espèces protégées

**= Enjeu fort de préservation des zones humides sur le bassin des Serènes et du maintien d'une activité agricole compatible.**

# Veille foncière sur les zones humides du bassin des Serènes

## Constat:

 Risque de non prise en compte de ces enjeux lors des cessions d'exploitations, par manque d'information (abandon, ou destruction directe ou indirecte,..)

△ Risques pour le repreneur de non-conformité à la loi sur l'eau par méconnaissance (avec risque juridique et financier)

## Estimations initiales:

 80 exploitants /230 en activité -> retraite entre 2021 et 2024.

± 50% n'ont pas de repreneur familial = cession du foncier en location ou vente.

 En prenant en considération la surface moyenne de zone humide par exploitation (0,68 ha), **on estime donc que c'est le devenir de plus de 27 ha de milieux humides qui est en jeu lors de ces transferts de propriétés.**

# Veille foncière sur les zones humides du bassin des Serènes

Le projet prévoit **la construction et l'animation d'un outil de veille foncière autour des zones humides, et l'accompagnement des pratiques agricoles liées sur le bassin versant des Serènes.**

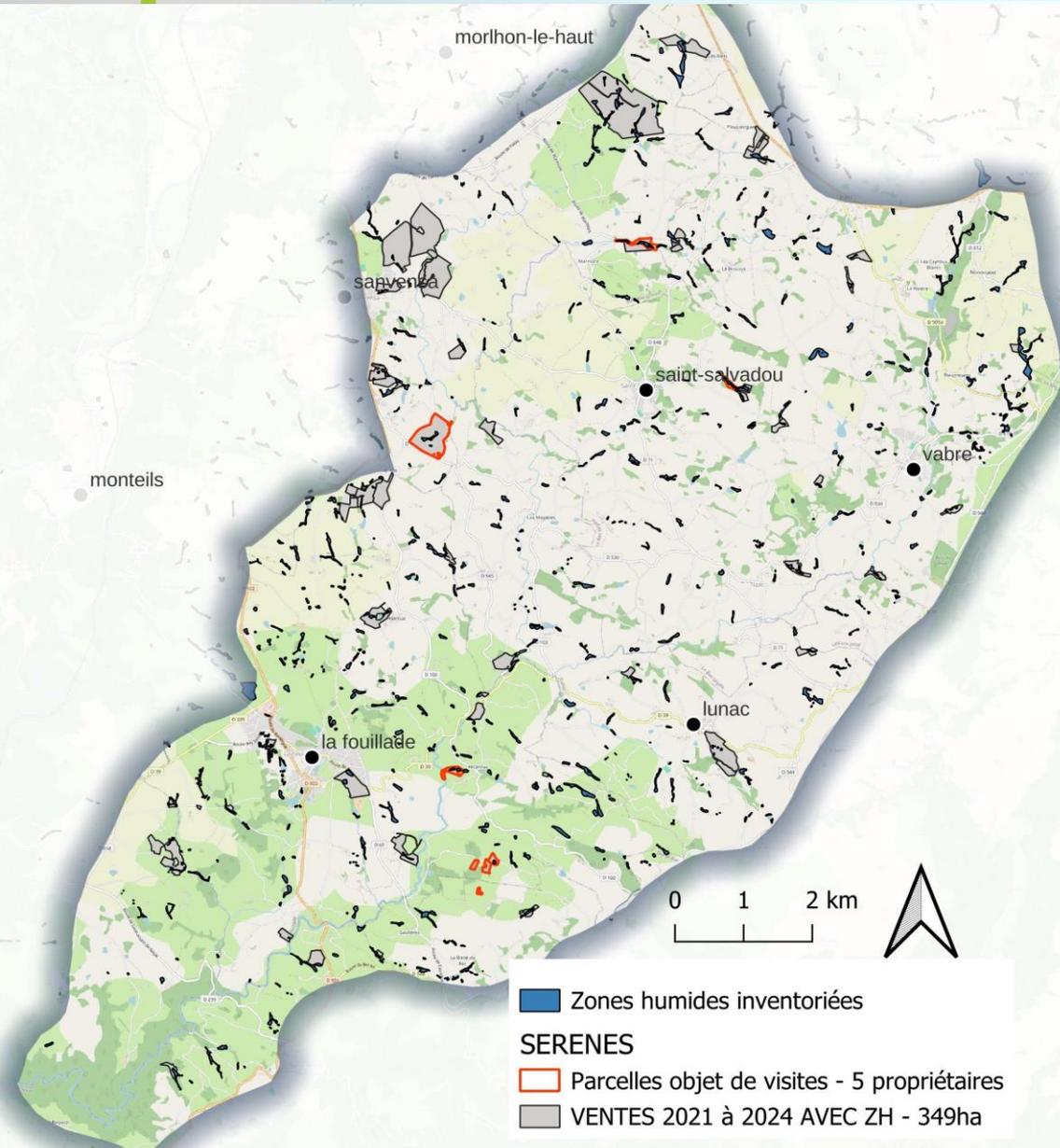
Objectif: informer en amont les futurs acquéreurs pour:

- 🔍 La prise en compte des zones humides dans la construction de leur projet, sur les aspects réglementaires, économiques et techniques
  - 💡 Leur permettre d'anticiper pour bénéficier des dispositifs existants pour gérer au mieux ces espaces (appui à la définition d'un plan de gestion, travaux notamment)
  - ✂️ La proposition éventuelle de redécoupages fonciers (acquisitions ou échanges avec des propriétaires ou gestionnaires intéressés)
- *L'acquisition foncière directement par une collectivité (non souhaitable, dernier recours si absence de scénario garantissant une gestion durable)*

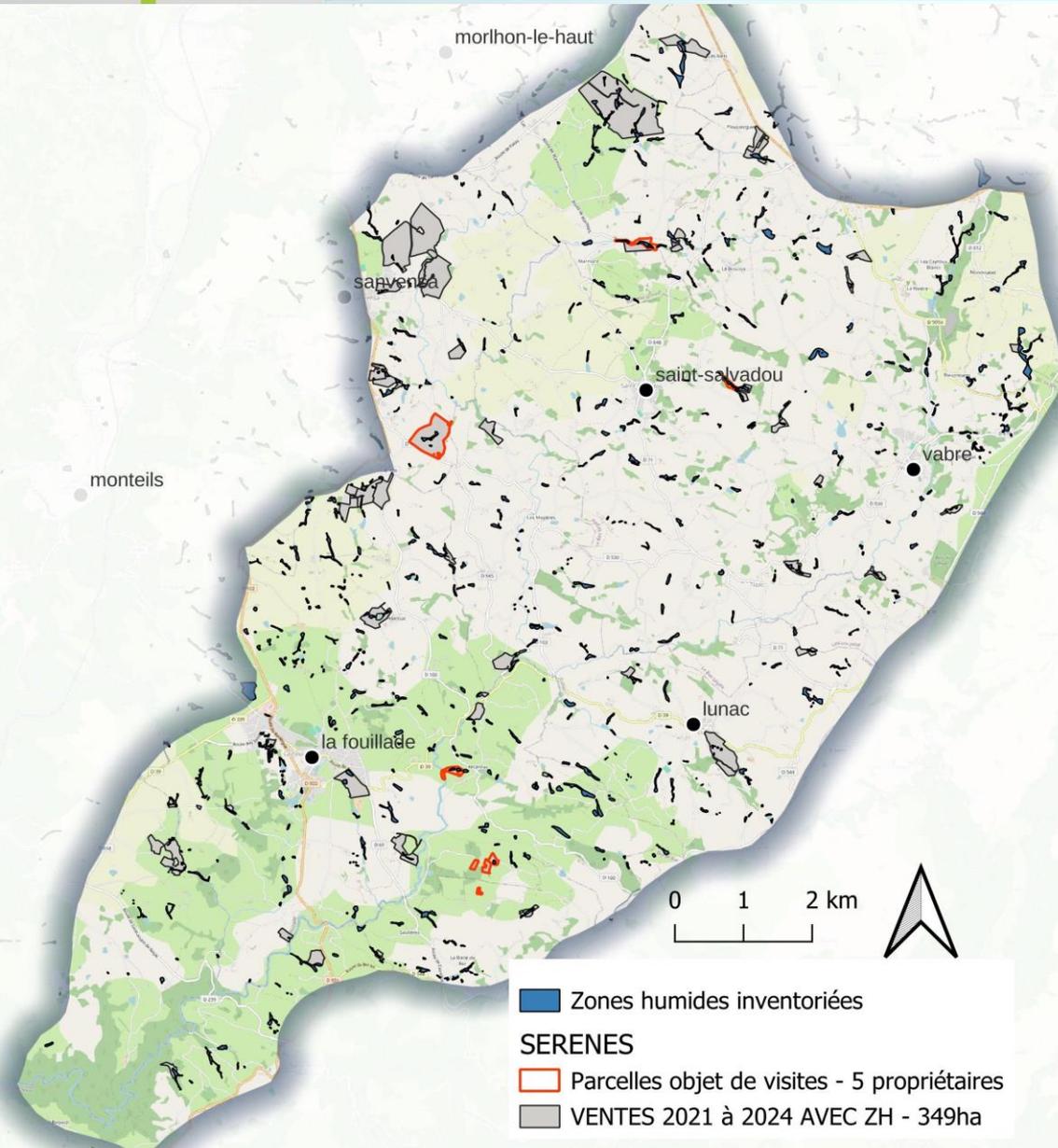
# Veille foncière sur les zones humides du bassin des Serènes

## Premiers résultats

- Mise en place de vigifoncier à compter de 2023 avec récupération des données de vente depuis 2021
- Visites conseil (5 à ce jour) chez les volontaires, pouvant être suivies de travaux (via PPG) mais souvent hors profession agricole
- A ce jour, 70 ZH concernées par un changement de propriété sur la période 2021-2024, pour un total de 31,7ha (soit environ 20% en surface)= 29 nouveaux acquéreurs contactés par courrier, ont eu l'information
- Création et diffusion de [deux films sur le partenariat](#) et l'action menée



# Veille foncière sur les zones humides du bassin des Serènes



## Perspectives:

Evolutions à mettre en place dans les prochains mois:

- Veille vigifoncier ciblée sur les ZH (et extension à l'échelle du BVAA?)
- Inscription d'une information dans les actes notariés lorsque les ventes passent par la SAFER
- Ré-information des acquéreurs de la catégorie socio-professionnelle « exploitants agricole » à prévoir lors des souscriptions aux MAEc 2025 (en mars)